



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre l'intoxication alimentaire

Question écrite n° 45606

Texte de la question

M. Grégory Labille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'augmentation des scandales alimentaires depuis 2021. En effet, force est de constater que le pays connaît une recrudescence des scandales alimentaires depuis l'apparition de cas graves de syndromes hémolytiques et urémiques chez des enfants ayant consommé les pizzas surgelés Fraïch'Up de la marque Buitoni en raison d'une contamination par la bactérie E. coli en 2022. 55 enfants et un adulte ont été contaminés et deux décès ont été confirmés. Parallèlement, des produits de la marque Kinder ont été rappelés en raison d'infections à la Salmonella typhimurium. Le 24 mai 2022, ce sont les magasins Leclerc qui alertent sur une contamination de Listeria sur des poulets fabriqués par la marque Volandry. Il s'agit d'un lot de poulets cuits fumés conditionnés « en barquette sous atmosphère modifiée ». C'est pourquoi il lui demande de préciser ce qu'entend faire le Gouvernement pour éviter que ces formes graves d'intoxication alimentaire ne se reproduisent à l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Labille](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45606

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2022](#), page 3300

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)